

DOSSIER DE PRESSE

Conseil communautaire

Jeudi 29 septembre 2016

Contact presse : Julie SAPATEIRO
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Sommaire

1- Paris-Vallée de la Marne vote son budget supplémentaire

- Le budget supplémentaire : Explications
- Soutien complémentaire à la Ferme du Buisson
- L'agglomération harmonise ses ressources fiscales

2- Paris-Vallée de la Marne crée son nouvel office de tourisme

3- Paris-Vallée de la Marne s'engage en faveur de :

La prévention et la santé

p. 9

L'insertion

p. 10

L'aide au logement

p. 11

La redynamisation des zones d'activités

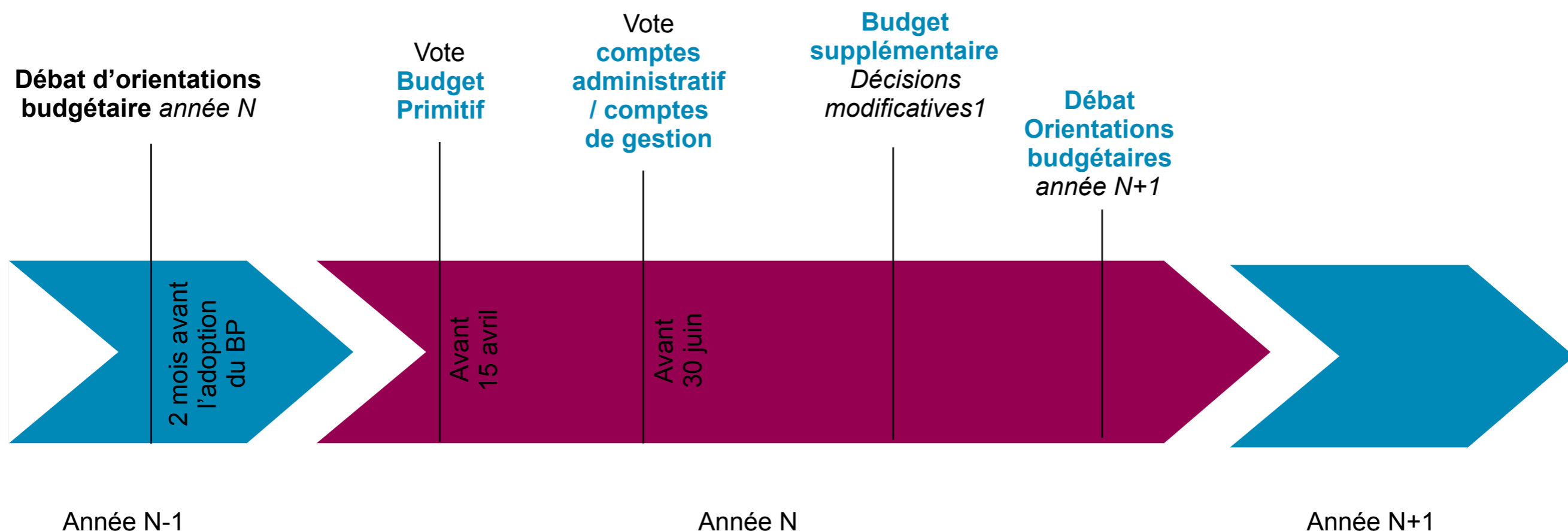
p. 12

4- En bref...

- *L'agglomération prend la compétence de la contribution au SDIS*
- *L'agglomération et ses actions en faveur du transport*
- *L'agglomération et ses partenariats avec les universités du territoire*

Paris-Vallée de la Marne vote son budget supplémentaire

Mieux comprendre le cycle budgétaire d'une collectivité



Ces différentes étapes budgétaires sont soumises au vote des élus lors des Conseils communautaires

Rappel du compte administratif de Paris-Vallée de la Marne

Compte administratif
Brie Francilienne

Fonctionnement Investissement

+ 2,868 M€ **- 2,449 M€**+ le solde des restes à réaliser*
+ 1,060 M€

=

Résultat cumulé

+ 1,479 M€Compte administratif
Val Maubuée

Fonctionnement Investissement

+ 23,856 M€ **- 12,363 M€**+ le solde des restes à réaliser*
+ 3,819 M€

=

Résultat cumulé

+ 15,311 M€Compte administratif
Marne-et-Chantereine

Fonctionnement Investissement

+ 528 505€ **- 4,762 M€**+ le solde des restes à réaliser*
+ 3,741 M€

=

Résultat cumulé

- 493 332 €Compte administratif
Paris-Vallée de la Marne

Résultat cumulé affecté au budget supplémentaire 2016

+ 16,298 M€

*Le solde des restes à réaliser correspond aux sommes engagées et prévues au budget pour des dépenses et recettes non réalisées dans l'année 2015 et reportées au budget 2016

Paris-Vallée de la Marne vote son budget supplémentaire

Le budget supplémentaire **à quoi sert-il ?**

=

**Il permet à la collectivité
de modifier et d'ajuster son budget primitif voté en mars.**

**Il intègre les résultats du compte administratif 2015
et les restes à réaliser de l'année**

Lors de l'élaboration de son budget primitif, la collectivité estime et prévoit ses dépenses et ses recettes. Au fur et à mesure de l'exécution du budget, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés et/ou des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de nouveaux crédits. Dans ce contexte, le budget supplémentaire ajuste les prévisions du budget primitif et complète les crédits budgétaires. Ainsi, la collectivité peut corriger les crédits inscrits en dotations et fiscalité directe locale dès la réception des notifications de la part de l'Etat.

Le cas particulier de l'agglomération : *Lors du dernier conseil communautaire de juin dernier, les élus ont rejeté à l'unanimité le compte administratif déficitaire 2015 de l'ex agglomération Marne-et-Chantereine. Le compte administratif devait être alors soumis à l'appréciation de la chambre régionale des comptes et toute activité financière devait être suspendue. Pour autant, au regard de la décision de la Préfecture face à ce cas très particulier de rejet de compte de gestion, la communauté d'agglomération est autorisée à poursuivre son cycle budgétaire et à affecter le résultat cumulé au budget supplémentaire 2016 dans l'attente de la saisie de la Chambre régionale des comptes.*

Paris-Vallée de la Marne vote son budget supplémentaire

Soutien complémentaire à la Ferme du Buisson

Dans le cadre du budget supplémentaire 2016, la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne fait des choix budgétaires et financiers pour la bonne conduite de ses politiques publiques.

En ce sens, les élus de Paris-Vallée de la Marne soumettent au vote de l'assemblée délibérante un complément de contribution à l'EPCC la Ferme du Buisson pour sa saison 2016-2017.

En mars dernier, lors du vote de son budget primitif, les élus de Paris-Vallée de la Marne ont entériné une contribution de 1 954 647€ à la Ferme du Buisson. Ce montant intégrait alors une baisse de 5% appliquée à l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'ex Val Maubuée pour 2016, selon le choix de l'ancien exécutif.

Cependant, face à cette baisse cumulée à celle du Département de Seine-et-Marne mettant en péril l'activité artistique et le label Scène nationale de la Ferme du Buisson, il est proposé aux élus de voter un complément à cette contribution de 50 000€.

Cette décision en faveur de la politique culturelle de l'agglomération, vise à soutenir un équipement structurant du territoire et à lui permettre de poursuivre sa promotion de la Culture auprès des habitants.

L'agglomération harmonise sa fiscalité

Afin de favoriser l'égalité des contribuables sur son territoire, la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne souhaite définir et appliquer une politique fiscale harmonisée et plus juste.

Pour ce faire, le conseil communautaire est amené à délibérer sur l'harmonisation de la base minimum de la cotisation foncière des entreprises et sur la mise en oeuvre d'une politique d'abattement de la taxe d'habitation propre à Paris-Vallée de la Marne.

Les entreprises redevables à la cotisation foncière des entreprises sont assujettis à une cotisation minimum dès lors que leur base d'imposition est inférieure à la base minimale applicable sur le territoire de Paris-Vallée de la Marne. Cette base minimum de la CFE, est déterminée selon le chiffre d'affaire des entreprises.

Dans le cadre d'une harmonisation de la fiscalité, les élus du conseil communautaire sont appelés à voter un barème équilibré de base minimum de la cotisation foncière pour les entreprises applicables au 1er janvier.

Dans la législation actuelle, les EPCI doivent délibérer avant le 1er octobre **en faveur d'une politique d'abattement de taxe d'habitation intercommunale**.

Paris-Vallée de la Marne opte pour une politique d'abattement de la taxe d'habitation en faveur des familles avec :

un abattement de 10 % de la valeur locative moyenne (3333€) pour chacune des 2 premières personnes à charge et à 15% pour chaque personne supplémentaire dans le foyer,

un abattement spécial de 10% au bénéfice des contribuables handicapés ou invalides.

Paris-Vallée de la Marne crée son nouvel office de tourisme

Dans le cadre de la loi NOTRe, à partir du 1er janvier 2017, les EPCI deviennent compétents en matière de promotion du tourisme.

Ainsi, la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne crée son propre office de tourisme afin de valoriser les activités touristiques et de loisirs sur le territoire.

Structure

- Un EPIC
- L'instauration d'une taxe de séjour selon un barème
- Un comité de direction avec 18 membres répartis en 2 collèges présidé par un président :
 - 12 membres titulaires et 12 membres suppléants issus du conseil communautaire et des communes désignés par le Président de l'office de Tourisme
 - 6 membres titulaires et 6 membres suppléants issus des professions et organismes de développement touristique du territoire (*sports et loisirs, entreprises, commerçants, restaurateurs, hôteliers, patrimoine, culture, nature et fluvial, institutionnels du tourisme...*)

Missions

- Accueil, informations et promotion du territoire et de ses activités
- Développement et commercialisation de produits, partenariats
- Coordination des acteurs touristiques locaux
- Exploitation d'installations touristiques ou de loisirs

Siège social : Hôtel de la communauté d'agglomération à Torcy

Bureau permanent : Locaux de l'office de Tourisme à Chelles

Selon les activités à valoriser sur le territoire le bureau permanent sera amené à proposer des bureaux d'informations temporaires sur les communes membres.

Paris-Vallée de la Marne s'engage pour la prévention et la santé

L'agglomération aux côtés des associations

Au sein de ses 3 maisons de justice et du droit, la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne agit en faveur de l'accès aux droits, de l'accompagnement des personnes en difficultés et de l'aide juridique gratuite à la personne.

Dans le cadre de la gestion des MJD, 7 associations sont soutenues par l'agglomération et assurent régulièrement des permanences et un accompagnement des personnes sur le territoire.

Le centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Seine-et-Marne délivre de l'information auprès de femmes et des familles dans les domaines juridique, professionnel et familial = **28 361€**

Le centre d'études, de recherches, d'accompagnement familial par la médiation propose des solutions concrètes dans le cadre de résolution de conflits familiaux = **2665€**

L'association pour l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles = **1000€**

L'ordre des avocats du barreau de Seine-et-Marne propose des consultations gratuites aux administrés = **6000 €**

L'association rebond77 propose une aide et une assistance administrative aux personnes en situation de surendettement = **4000€**

L'association d'aide aux victimes et médiation judiciaire aide à l'accès aux droits et d'aide aux victimes de la région = **17 000€**

L'association de contrôle judiciaire socio-éducatif relative aux permanences juridiques, propose un accompagnement aux personnes placées sous contrôle judiciaire afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle = **1100€**

Paris-Vallée de la Marne s'engage pour l'insertion

L'agglomération aux côtés des associations

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, la communauté d'agglomération soutient les actions de trois associations qui agissent au quotidien dans la lutte contre le chômage, pour la réussite scolaire et professionnelle.

L'association NQT, Nos Quartiers ont du Talent

Objectif : Accompagner les jeunes diplômés Bac+ 4 et plus de moins de 30 ans issus de quartiers prioritaires ou milieux sociaux défavorisés vers un emploi pérenne à hauteur de leur qualification.

Actions : Parrainage par des chefs d'entreprise ou cadres pour transmettre l'expérience et le savoir-faire nécessaires en entreprise, constituer un réseau professionnel et affiner leur recherche d'emploi.

Subvention de l'agglomération: 11 960 €

Nombre de jeunes concernés par le dispositif sur le territoire : de 100 à 110

L'école de la 2e chance 77

Objectif : Accueil et formation professionnelle de jeunes en situation d'échec scolaire

Actions : Accompagnement et enseignements pédagogiques et scolaires, immersion en milieu professionnel...

Subvention de l'agglomération : 100 000 €

Nombre de jeunes concernés par le dispositif sur le territoire : 80 minimum

Entreprise d'insertion « L'équipée belle »

Objectif : Agir en vue de l'insertion socio-professionnelle des publics les plus en difficultés et éloignés de l'emploi

Actions : Prestations de bailleurs sociaux et élaboration de clauses d'insertion

Subvention de soutien au démarrage de cette structure IAE (Insertion par l'Activité Economique) = **20 000€**

Particularité : Paris-Vallée de la Marne est membre fondateur dans la gouvernance de cette nouvelle association.

Paris-Vallée de la Marne s'engage pour l'aide au logement

L'agglomération aux côtés des associations

Dans le cadre de sa politique en faveur du logement et de l'habitat, la communauté d'agglomération agit pour faciliter l'accès au logement au travers d'un soutien apporté à trois associations structurantes du territoire.

L'ADIL 77

Actions : informations gratuite auprès des publics sur les questions d'habitat, formations, instructions des recours DALO...

Actions sur le territoire : permanences dans les MJD, 2163 habitants reçus

Subvention de l'agglomération: 900€

L'association Empreintes

Actions : L'association agit auprès de toutes les familles en difficulté du territoire, dans le domaine de l'insertion.

- Hébergements au CHRS : 120 places d'insertion
- Accueil de mères isolées accompagnées de leurs enfants : 41 places
- Accompagnement social auprès des ménages en difficultés d'impayés de loyers pour éviter les expulsion

Présence sur le territoire : Chelles, Torcy, Brou

Subvention de l'agglomération: 18 370 €

Paris-Vallée de la Marne s'engage pour la redynamisation des zones d'activités

Le projet ZAI de Torcy

La zone d'activité de Torcy fait l'objet depuis plusieurs années d'un important travail avec la ville de Torcy et les chefs d'entreprises visant à requalifier et redynamiser cette zone et ce afin de permettre le développement des activités économiques et commerciales dans des conditions optimales. Le projet porté par la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne se poursuit.

Les objectifs du projet :

- ✓ Attirer de nouvelles entreprises
- ✓ Développer l'emploi
- ✓ Assurer un aménagement cohérent Nord-Sud entre les 2 zones aujourd'hui coupées en 2

Les phases du projet :

1- Acquisition par l'agglomération **des 68 083m2 de parcelles** appartenant à l'Etat

Montant de l'acquisition = 340 415€

2- Requalifier les voiries, réseaux, espaces verts et signalétiques en maîtrise d'ouvrage agglomération

3- Réaliser un lotissement industriel complémentaire et relié à la zone d'activité actuelle



En bref ...

• Paris-Vallée de la Marne prend la compétence de la contribution du SDIS

Chaque commune participe financièrement en matière d'incendie et de secours sur son territoire au travers d'une contribution au SDIS. Le montant de cette contribution est revalorisé chaque année par le service départemental selon des critères inhérents à chaque commune. En accord avec les 12 communes membres et **dans le cadre de la loi NOTRe**, la communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne accepte le transfert de cette contribution obligatoire qui devient intercommunale. Cette compétence facultative pour l'agglomération, permettra aux communes de ne pas voir leur contribution au SDIS augmenter (augmentation supportée par l'agglomération) et à Paris-Vallée de la Marne de participer à l'acquisition d'un terrain pour le futur Centre d'Incendie et de Secours à Torcy.

• Paris-Vallée de la Marne poursuit le déploiement de stations d'écomobilité sur le territoire

14 nouvelles stations viendront prochainement s'ajouter aux 11 déjà existantes sur le territoire. Ces stations d'écomobilité permettent d'accéder à de nombreux services en faveur des modes de transports écologiques et durables : autopartage, recharge de véhicules électriques, covoiturage, informations sur les transports en commun...

• Paris-Vallée de la Marne poursuit ses aménagements en faveur des personnes à mobilité réduite

Dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité signé en 2015 avec le STIF, la communauté d'agglomération poursuit des travaux de mise aux normes sur les arrêts de bus du nord et du sud du territoire. Ainsi 11 points d'arrêts seront déplacés et/ou adaptés aux personnes à mobilité réduite sur les 4 communes du Nord et un nouveau point d'arrêt sera créé à Roissy-en-Brie dans le cadre du développement de la zone d'activité sur la route d'Ozoir.

Montant des travaux : 215 000 €

Financement STIF (demandé) : 70% du montant

En bref ...

• Paris-Vallée de la Marne renouvelle son partenariat avec l'université Paris-Est Marne-la-Vallée

L'agglomération Paris-Vallée de la Marne renouvelle sa convention de partenariat avec l'UPEM et la Communauté d'universités et établissements (COMUE) Université Paris-Est dont elle est membre, pour une durée de 3 ans.

Depuis des années de nombreuses actions partenariales ont été instaurées entre la communauté d'agglomération et l'UPEM au bénéfice des étudiants, des lycées, et du territoire.

La convention s'articule autour de **3 axes fondamentaux** pour permettre le développement d'un pôle universitaire à rayonnement international et l'accompagnement pédagogique et professionnel des étudiants :

- **La formalisation des relations institutionnelles entre l'agglomération et son pôle de formation et de recherche. au travers d'actions concrètes et de projets :** *logement, santé, tarification dans les équipements communautaires, échanges...*
- **Le soutien au rayonnement du pôle de formation et de recherche**
- **La promotion d'actions permettant d'accroître les liens entre le campus de la Cité Descartes et les habitants de l'agglomération.**

La Cité Descartes

15 000 étudiants

UPEM

11 000 étudiants
23% en apprentissage

UPE

7 établissements membres
dont UPEM
15 établissements associés

Prochain Conseil communautaire

Jeudi 15 décembre à 19h30 à Torcy

Contact presse : Julie SAPATEIRO
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
j.sapateiro@agglo-pvm.fr ■ Tél. 01 60 37 24 13

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION